

# Demande de continuation individuelle du Plan médical des secteurs Transport et Logistique [sous-commissions paritaires 140.03]

Assurance Collective [Health Care]



Document à compléter par le membre du personnel

Ce document vous permet de demander une offre pour une assurance individuelle.  
Cette demande ne vous oblige pas à conclure un contrat.

## Données relatives au Plan médical

Plan médical : **Transport et Logistique M500**

Date à laquelle le secteur vous a informé de la perte du Plan médical : ..... / ..... / .....

## Identification

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Sexe :  M  F

Rue : ..... n° : ..... BP : .....

Code postal : ..... Localité : .....

N° téléphone / gsm : .....

E-mail [privé] : .....

## Plan médical

Groupe n° : **M500** N° de contrat : ..... [Vous retrouvez cette information sur votre carte medi-assistance]

Date de début de l'affiliation ? ..... / ..... / .....

Date de fin de l'affiliation ? ..... / ..... / ..... [date communiquée par le secteur]

Pouvez-vous nous communiquer un aperçu de vos assurances Hospitalisation au cours des deux dernières années [tant au niveau privé que via un employeur] ?

Début	Fin	Assureur	Employeur (le cas échéant)
..... / ..... / .....	..... / ..... / .....	.....	.....
..... / ..... / .....	..... / ..... / .....	.....	.....
..... / ..... / .....	..... / ..... / .....	.....	.....

Êtes-vous affilié à AG Care Vision ou AG Care Vision Full ?  Non  Oui : No de contrat 04/8.....

Je déclare avoir pris connaissance du document d'information présent aux dernières pages de ce présent document.

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

Signature du membre du personnel :

**Veillez envoyer votre formulaire à :**  
AG Insurance  
Service Médical Health Care - 1JQ5B  
Bd E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles

## Information relative à la protection de la vie privée

AG Insurance et les secteurs Transport et Logistique attachent une importance particulière à la protection des données à caractère personnel et les traitent avec le plus grand soin conformément aux dispositions de la législation applicable sur la protection de la vie privée, de la Notice Vie Privée d'AG Insurance [disponible sur [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be)] et/ou de la politique en matière de protection de la vie privée des secteurs Transport et Logistique.

Les secteurs Transport et Logistique a octroyé à ses ouvriers une assurance maladie liée à l'activité professionnelle. En vue de la souscription et/ou l'exécution de ce contrat, les secteurs Transport et Logistique a transmis des données à caractère personnel à AG Insurance. Tant les secteurs Transport et Logistique qu'AG Insurance sont responsables de traitement.



AG Insurance et/ou les secteurs Transport et Logistique peuvent traiter les données à caractère personnel obtenues pour les finalités suivantes :

- la gestion de l'assurance maladie liée à l'activité professionnelle sur la base de l'exécution du contrat;
- le respect des obligations légales et réglementaires, telles que les obligations fiscales ou la prévention du blanchiment de capitaux, et ce, en vertu d'une disposition légale;
- la gestion du fichier des personnes dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance;
- l'établissement de statistiques, la détection et la prévention d'abus et de fraude, la constitution de preuves, la sécurité des biens, des personnes, des réseaux et des systèmes informatiques d'AG Insurance, l'optimisation des processus [par exemple processus d'évaluation et d'acceptation du risque], et ce, sur base de l'intérêt légitime d'AG Insurance.

Pour la poursuite de ces finalités, AG Insurance peut recevoir des données à caractère personnel de la personne concernée elle-même ou de tiers. Le cas échéant, ces finalités de traitement peuvent être basées sur le consentement de la personne concernée.

AG Insurance peut traiter les catégories de données à caractère personnel suivantes : données d'identification et de contact, données financières, caractéristiques personnelles, données relatives à la santé, à la profession et à l'emploi, aux habitudes de vie, à la composition du ménage, aux situations à risque et aux comportements à risque, données judiciaires.

Si les finalités précitées le requièrent et en conformité avec la législation sur la protection de la vie privée, AG Insurance peut communiquer ces données à caractère personnel à d'autres entreprises d'assurance intervenantes, à leurs représentants en Belgique, à leurs correspondants à l'étranger, aux entreprises de réassurance concernées, à un expert, à un avocat, à un conseiller technique, à un intermédiaire d'assurances ou à un sous-traitant. AG Insurance peut également transmettre ces données à toute autre personne ou instance en vertu d'une obligation légale ou d'une décision administrative ou judiciaire, ou si un intérêt légitime le justifie.

AG Insurance est susceptible de transmettre les données à caractère personnel en dehors de l'Espace économique européen (EEE) dans un pays qui peut, le cas échéant, ne pas assurer un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel. Dans ce cas, AG Insurance protège toutefois les données en renforçant davantage la sécurité informatique et en exigeant contractuellement un niveau de sécurité renforcé de la part de ses contreparties internationales.

## Données relatives à la santé

Lorsque, dans le cadre de la description du risque ou du traitement du sinistre, la personne concernée confie des données relatives à sa santé à AG Insurance, cette dernière veille à ce que ces données soient traitées moyennant le consentement explicite de la personne concernée, dans la poursuite de la finalité consentie. La personne concernée peut à tout moment retirer son consentement relatif au traitement des données à caractère personnel concernant sa santé. Dans ce cas, elle reconnaît qu'AG Insurance ne peut pas donner suite à sa demande d'intervention et/ou ne peut pas exécuter la relation contractuelle.

## Droits de la personne concernée

Dans les limites fixées par la législation :

- la personne concernée a le droit de prendre connaissance de ses données, le cas échéant, de les faire rectifier;
- la personne concernée a le droit de s'opposer au traitement de ses données, de demander la limitation du traitement de ses données et de demander leur effacement. Dans ces cas, AG Insurance pourrait se trouver dans l'impossibilité d'exécuter la relation contractuelle.

À cette fin, la personne concernée peut adresser une demande datée et signée au Data Protection Officer (« DPO ») d'AG Insurance, accompagnée d'une photocopie recto verso de sa carte d'identité, ou s'adresser aux secteurs Transport et Logistique via les canaux usuels des secteurs Transport et Logistique.

La personne concernée peut contacter le Data Protection Officer d'AG Insurance aux adresses suivantes:

Par courrier :

AG Insurance – Data Protection Officer  
Boulevard Emile Jacqmain 53, 1000 Bruxelles

Ou par e-mail : [AG\\_DPO@aginsurance.be](mailto:AG_DPO@aginsurance.be)

Une réclamation peut le cas échéant être introduite auprès de l'Autorité de protection des données.

Plus d'informations relatives à la manière dont AG Insurance protège les données à caractère personnel et à l'exercice des droits des personnes concernées se trouvent dans la Notice Vie Privée d'AG Insurance, disponible sur [www.aginsurance.be](http://www.aginsurance.be).

